



RÉGIE DES POMPES FUNÈBRES MUNICIPALES
29, Boulevard de Vauranne 13800 ISTRES
Tél : 04.42.56.05.42 Fax : 04.42.56.37.81
Habilitation Préfectorale : 22-13-0010 du 12/10/2022
SIRET: 211 300 470 00385 APE 9603Z
TVA intracommunautaire: FROJ 211 300 470 N° ORIAS 16005587

Devis N

En date du : 09/02/2026

Suivi par **DEVIS CREMATION Type**

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

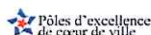
Prestations obligatoires		Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - Préparation, Organisation des obsèques			Démarches services funèbres BdR	191.34
			CHAMBRE FUNÉRAIRE	
			Réintégration à la Chambre Funéraire des Maurettes	170.07
2 - Transport du défunt avant Mise en bière (sans cercueil)			Transport d'un corps sur le périmètre communal	35.18
			Brancardage	153.03
3 - Cercueil et accessoires	Cuvette ou bac absorbant bio	0.00	Capiton Taffetas éco Blanc	53.03
	Cercueil T185 - Bondy (gamme crémation)	849.17	Croix ou symbole neutre	0.00
			Poignées x4	0.00
			Plaque plastique	21.72
			Linceul	48.46
			Cache-vis (10)	0.00
			Préparation cercueil	200.54
			Mise en bière	69.13
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil				
5 - Transport du défunt après mise en bière			Corbillard	198.98
			Transport MARTIGUES avec cercueil	39.78
6 - Cérémonie funéraire			2 Service 2 porteurs	236.86
7A - Inhumation	Inhumation d'Urne	43.20		
7B - Crémation	Urne	72.29	Crémation Martigues	570.00
			Plaque d'identité d'urne	11.80

Page 1 / 3

République Française - Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres

HÔTEL-DE-VILLE • 1, Esplanade Bernardin Laugier • CS 97002 • 13808 ISTRES Cedex • TÉLÉPHONE 04 13 29 50 00 • FAX 04 13 29 50 53 • www.istres.fr

Labels





RÉGIE DES POMPES FUNÈBRES MUNICIPALES
 29, Boulevard de Vauranne 13800 ISTRES
 Tél : 04.42.56.05.42 Fax : 04.42.56.37.81
 Habilitation Préfectorale : 22-13-0010 du 12/10/2022
 SIRET: 211 300 470 00385 APE 9603Z
 TVA intracommunautaire: FROJ 211 300 470 N° ORIAS 16005587

Devis

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
--	--------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------

8 - Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacation police Istres (3)	20.00		
--	----------------------------	-------	--	--

Sous total frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles : 20.00 €

TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	984.66	TOTAL toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non	1999.92
--	--------	---	---------

***	TVA %	Base TVA	Mont. TVA	Total
0	0 %	20.00	0.00	20.00
4	10 %	403.65	40.36	444.01
5	20 %	880.39	176.08	1 056.47
6	20 %	745.08	149.02	894.10
10	20 %	475.00	95.00	570.00
		2 524.12 €	460.46 €	2 984.58 €

TOTAL TTC : 2 984.58

Net à payer 2 984.58 €

- (1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.
- (2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
- (3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° .

Commentaires:

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

